



## Cherche renseignement sur mes droit, pour mon enfant

Par **luini**, le **11/02/2011** à **10:52**

Bonjour,

Je suis séparer avec mon ex compagnon, nous avons un enfant en commun, qui a six mois a l'heure actuelle. nous ne somme pas encor passer en jugement, pour les heures ou jours de garde (c'est moi qui ait l'enfant a mon domicile).

Je souhaite me rendre dans une autre région pour les vacances, et au dire de mon ex compagnon, je n'aurai aucun droit de me déplacer a mon bon vouloir avec notre fille.

D'après son avocat, qu'il a consulter, je devrait demander la permission a mon ex compagnon pour chacun de mes déplacements.

Tout en sachant que nous ne somme pas encor passer en jugement, je me suis renseigner au près de mon avocate, que nous avon les meme droits.

Suis-je vraiment obliger de lui demander son accord pour chaqu'un de mes déplacement ? en sachant que sa réponse sera surment négative.

Il m'a aussi parler de la domiciliation de notre enfant, il voudrait qu'elle soit faite a son domicile, et qu'il aurai aucune peine pour l'avoir pour cause "abandon de famille", car c'est moi qui suis partie du domicile familiale (nous étions pas mariés et je suis partie avec mes enfants). Est-ce que je risque quelque chose ?

Par **amajuris**, le **11/02/2011** à **13:32**

bjr,  
votre ex-compagnon a les mêmes droits sur ses enfants que vous. dans l'attente du jugement il faut comme le dit votre avocat informer le père de vos enfants de leurs déplacements.  
cdt

Par **mimi493**, le **11/02/2011** à **14:03**

Il vous raconte des sornettes.  
L'enfant a sa résidence habituelle chez vous, vous faites ce que vous voulez, il n'a AUCUN droit de vous empêcher de partir en vacances ou de déménager.

Par **luini**, le **11/02/2011** à **15:24**

merci mimi493

Par **corima**, le **11/02/2011** à **15:36**

D'autre part, vous n'etes pas mariés, donc pas d'abandon de domicile